

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 1 : IDENTIFICATION

1.1 IDENTIFIANT DU PRODUIT

Nom du Produit : Aqua Mix® Stone Clean & Shine

Code de produit : Non Disponible

1.2 UTILISATION RECOMMANDÉE DU PRODUIT CHIMIQUE ET RESTRICTIONS D'UTILISATION

Utilisation du produit : Nettoyant

1.3 DÉTAILS DU FOURNISSEUR DES FICHES DE SÉCURITÉ

Nom/Adresse : Custom Building Products
Five Concourse Parkway, Suite 1900
Atlanta, GA 30328 É.-U.

Numéro de téléphone : 1-(800)-272-8786

1.4 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE

Numéro de téléphone en cas d'urgence : INFOTRAC 1-800-535-5053 (États-Unis et Canada)
INTERNATIONAL + 1-352-323-3500

Section 2 : IDENTIFICATION DU OU DES DANGERS

2.1 CLASSIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE CONFORMÉ À LA PARAGRAPHE (d) DE 29 CFR 1910.1200 (OSHA HAZCOM2012)

Toxicité aiguë—Inhalation
Sensibilisation cutanée

Catégorie 4
Catégorie 1

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETTE CONFORMÉMENT À OSHA HAZCOM2012

2.2a TERME D'AVERTISSEMENT :
AVERTISSEMENT!

2.2b MENTIONS DE DANGER
Nocif en cas d'inhalation
Risque de provoquer une réaction cutanée allergique

2.2c PICTOGRAMMES DE DANGER



2.2d DÉCLARATIONS DE PRÉCAUTIONS

i. PRÉVENTION

Bien se laver les mains après toute manipulation. Ne pas respirer les fumées/vapeurs/brouillard. Ne pas manger,

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

	boire, ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Ne pas laisser les vêtements de travail contaminés sortir du lieu de travail. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants imperméables/vêtements de protection/protection oculaire.
ii. RÉPONSE	En cas de contact cutané : Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. En cas d'irritation cutanée ou de démangeaisons : Obtenir un avis/soin médical. En cas de contact oculaire : Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, et si cela peut se faire facilement. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Obtenir un avis/soin médical. Contacter un médecin en cas de malaise. En cas d'inhalation : Évacuer la personne vers l'air frais et la maintenir au repos pour qu'elle puisse respirer. Appeler un centre antipoison/un médecin en cas de malaise.
iii. ENTREPOSAGE	Entreposer dans un endroit bien ventilé. Conserver le conteneur hermétiquement fermé.
iv. ÉVACUATION	Évacuer le contenu/les conteneurs conformément à toutes les réglementations locales, de l'État, provinciales et fédérales.

2.3 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

2.3a HNOC – RISQUES NON AUTREMENT CLASSIFIÉS

Non Applicable

2.3b TOXICITÉ AIGUE INCONNUE

1,1 % du mélange comporte des ingrédients de toxicité aiguë inconnue.

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1 MÉLANGES

Dénomination chimique	Numéro CAS	Poids %
Perfluoroalkyl Phosphate Salt	65530-64-5	0,1 – 1,0%*
Perfluoroalkyl Phosphate Salt	65530-74-7	0,1 – 1,0%*
Orange Terpenes	68647-72-3	0,1 – 1,0%*

*Signifie que le composant tombera dans les plages spécifiées en raison de la variabilité d'un lot à un autre.

Section 4 : MESURES DE PREMIÈRES URGENCES

4.1 DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIÈRES URGENCES

VOIES D'EXPOSITION	DESCRIPTION
Contact oculaire :	En cas de contact, rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes. Si cela peut se faire facilement, retirer les lentilles de contact, le cas échéant. Obtenir immédiatement des soins médicaux.
Contact cutané :	En cas de contact, rincer immédiatement la peau abondamment à

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

l'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les remettre. Si une irritation se développe ou persiste, contacter un médecin.

- Inhalation :** Si la respiration est difficile, faire sortir la victime à l'air frais et la garder au repos dans une position confortable pour respirer. Contacter un médecin en cas de malaise.
- Ingestion :** En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf indication contraire d'un personnel médical. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne qui a perdu connaissance. Obtenir un avis/soin médical.

4.2 LES PLUS IMPORTANTS SYMPTOMES/EFFETS, AIGUS ET RETARDÉS

VOIES D'EXPOSITION	DESCRIPTION
Contact oculaire :	Peut irriter les yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou une douleur, un clignotement des yeux ou une production de larmes excessifs, avec une rougeur marquée et un gonflement de la conjonctive. Risque de provoquer une réaction cutanée allergique.
Contact cutané :	Peut irriter la peau. Toute manipulation peut provoquer une peau sèche, un inconfort, une irritation ou une dermatite.
Inhalation :	Nocif en cas d'inhalation. Peuvent provoquer une irritation du tractus respiratoire.
Ingestion :	Peut être nocif en cas d'ingestion. L'ingestion peut provoquer un inconfort et/ou une angoisse, des nausées ou vomissements.

4.3 INDICATION D'ATTENTION MÉDICALE IMMÉDIATE ET SPÉCIAL TRAITEMENT REQUIS

- Note adressée aux médecins :** Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement.
- Traitements spécifiques :** En cas d'accident ou si on ne se sent pas bien, contacter immédiatement un médecin (montrer l'étiquette ou la fiche signalétique dans la mesure du possible).

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 INFLAMMABILITÉ

Inflammabilité : Non-inflammable/Non combustible selon les critères WHMIS/OSHA HAZCOM2012

5.2 MOYENS D'EXTINCTION

- 5.2a. Moyens d'extinction appropriés :**
Traiter pour matériau avoisinant.
- 5.2b. Moyens d'extinction inappropriés :**
Non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

5.3 RISQUES SPÉCIFIQUES PROVENANT DU PRODUIT CHIMIQUE

5.3a. Produits de combustion :

Peut inclure mais sans s'y limiter des oxydes de carbone

5.3b. Données d'explosion

i. Sensibilité à l'impact mécanique :

Non disponible

ii. Sensibilité à la décharge statique :

Non disponible

5.4 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION SPÉCIALE ET PRÉCAUTIONS POUR POMPIERS

Demeurer à contrevent du feu. Porter un habit pare feu complet (tenue de feu) incluant équipement de respiration (SCBA).

Section 6 : MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 PRÉCAUTIONS PERSONNELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES EN CAS D'URGENCE

Utiliser la protection personnelle recommandée en Section 8. Isoler la zone à risques et refuser l'entrée à tout personnel inutile et non protégé.

6.2 MÉTHODES ET MATÉRIELS POUR CONFINEMENT ET NETTOYAGE

Méthodes de confinement : Recouvrir tout le matériel utilisable. Ne pas évacuer dans les égouts et laisser pénétrer les voies d'eau. Utiliser un équipement de protection individuelle (ÉPI).

Méthodes de nettoyage : Évacuer tout matériel indésirable correctement conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRÉCAUTIONS POUR UNE MANIPULATION DANS DANGER

Manutention : Utiliser dans des endroits bien ventilés. Porter des gants imperméables et une protection oculaire. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques sauf indication contraire des fabricants. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les fumées. Ne pas avaler. Un bon entretien des lieux est important pour empêcher toute accumulation de poussière.

Conseil sur l'hygiène en général : Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle et porter une protection individuelle recommandée. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.

7.2 CONDITIONS POUR UN STOCKAGE SANS DANGER, Y COMPRIS TOUTE INCOMPATIBILITÉ

Stockage : Tenir hors de portée des enfants. Conserver le conteneur

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

hermétiquement fermé. Entreposer à température ambiante et conserver les conteneurs fermés quand ils ne sont pas utilisés. Éviter toute accumulation de poussière par un nettoyage fréquent et une construction adéquate de la zone de stockage.

Section 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMÈTRE DE CONTRÔLE

Directives d'exposition

Potentiel d'exposition professionnelle		
Dénomination chimique	OSHA-PEL	ACGIH-TLV
Perfluoroalkyl Phosphate Salt	Non disponible	Non disponible
Perfluoroalkyl Phosphate Salt	Non disponible	Non disponible
Orange Terpenes	Non disponible	Non disponible

8.2 CONTRÔLES D'EXPOSITION

Procédés d'ingénierie :

Utiliser une ventilation adéquate pour maintenir les expositions (concentrations atmosphériques de poussière, fumée, vapeur, etc.) en-dessous des limites d'exposition recommandées.

8.3 MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE

8.3a. Équipement de protection individuelle :

- i. **Protection des yeux et du visage :** Porter une protection oculaire agréée [lunettes correctement ajustées de protection contre la poussière et les projections de produits chimiques liquides/visage (masque facial)]
- ii. **Protection de la peau :**
 1. **Protection des mains :** Porter des gants imperméables, tel qu'en nitrile.
 2. **Protection du corps :** Porter des vêtements de protection adéquats
- iii. **Protection respiratoire :** Un masque respiratoire approprié approuvé NIOSH ou une pièce faciale filtrante telle que N95, sont recommandés dans les endroits mal ventilés ou lorsque les limites d'exposition permises risquent d'être dépassées. Les masques respiratoires doivent être sélectionnés par et utilisés sous la direction d'un professionnel formé de la santé et de la sécurité suivant les exigences figurant dans la norme du masque respiratoire d'OSHA (29 CFR 1910.134) et la norme d'ANSI pour une protection respiratoire (Z88.2).
- iv. **Santé générale et mesures de sécurité :** Manipuler conformément aux pratiques établies d'hygiène industrielle et de sécurité.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect (état physique, couleur, etc.) :	Liquide transparent
Odeur :	Caractéristique
Seuil d'odeur :	Non disponible
pH :	6.7 à 7.7
Point de fusion/congélation :	Non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Point d'ébullition initiale et plage d'ébullition :	>212°F(>100°C)
Point éclair :	>200°F(>93,3°C)
Taux d'évaporation (Eau=1) :	Non disponible
Inflammabilité :	Non inflammable/Non combustible
Limite supérieure d'inflammabilité/d'explosivité :	Non disponible
Limite inférieure d'inflammabilité/d'explosivité :	Non disponible
Pression de vapeur	Non disponible
Densité de vapeur :	Non disponible
Densité relative :	0,95 – 1,05 g/mL
Hydrosolubilité :	Miscible
Coefficient de partition : n-octanol/eau :	Non disponible
Température d'auto-inflammation :	Non disponible
Température de décomposition :	Non disponible
Viscosité (cps) :	Non disponible
Contenu en COV :	<5 g/L

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. RÉACTIVITÉ

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions d'utilisation normale.

10.2. STABILITÉ CHIMIQUE

Stable dans les conditions normales de stockage. Conserver au sec dans le stockage.

10.3. POSSIBILITÉ DE RÉACTION DANGEREUSE

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions d'utilisation normale.

10.4. CONDITIONS À ÉVITER

Chaleur. Matériaux incompatibles.

10.5. MATÉRIAUX INCOMPATIBLES

Acides forts. Oxydants forts.

10.6. PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUSE

Lors de sa décomposition, ce produit peut produire des oxydes de carbone.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. VOIES PROBABLES D'EXPOSITION :

Contact cutané, contact oculaire, inhalation et ingestion.

11.2. SYMPTOMES LIÉES AUX CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES/CHIMIQUES/TOXICOLOGIQUES :

Contact oculaire : Peut irriter les yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou une douleur, un clignotement des yeux ou une production de larmes excessifs, avec une rougeur marquée et un gonflement de la conjonctive.

Contact cutané : Peut irriter la peau. Toute manipulation peut provoquer une peau sèche, un inconfort, une irritation ou une dermatite.

Inhalation : Nocif en cas d'inhalation. Peut provoquer une irritation du tractus respiratoire.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. L'ingestion peut provoquer un inconfort et/ou une angoisse, des nausées ou vomissements.

Toxicité aiguë		
Dénomination chimique	LC50	LD50
Perfluoroalkyl Phosphate Salt	Non disponible	Non disponible
Perfluoroalkyl Phosphate Salt	Non disponible	Non disponible
Orange Terpenes	Non disponible	Non disponible

Carcinogénéicité	
Dénomination chimique	Produit chimique listé comme carcinogène ou carcinogène potentiel (NTP,IARC,OSHA,ACGIH,CP65)
Perfluoroalkyl Phosphate Salt	Non listé
Perfluoroalkyl Phosphate Salt	Non listé
Orange Terpenes	Non listé

11.3. EFFETS RETARDÉS, IMMÉDIATS ET CHRONIQUES D'EXPOSITION À COURT TERME ET À LONG TERME

COURT TERME	
Corrosion/Irritation cutanée :	Peut irriter la peau
Graves lésions/irritations oculaires :	Peut irriter les yeux
Sensibilisation respiratoire :	Non classifiée
Sensibilisation cutanée :	Risque de provoquer une réaction cutanée allergique
STOT-Exposition unique :	Peut provoquer une irritation respiratoire
Risque d'aspiration :	Non classifié
LONG TERME	
Carcinogénéicité :	Non classifié
Mutagénéicité des cellules germinales :	Non classifié
Toxicité sur la reproduction :	Non classifié
STOT-Exposition répétée :	Non classifié
Effets synergiques/antagonistes :	Non classifié

Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. ÉCOTOXICITÉ

Risque de provoquer des effets secondaires à long terme sur l'environnement aquatique.
Empêcher de pénétrer les égouts et les voies d'eau.

Écotoxicité		
Dénomination chimique	EC50/NOEC-48 heures	LC50/NOEC-96 heures
Perfluoroalkyl Phosphate Salt	Non disponible	Non disponible
Perfluoroalkyl Phosphate Salt	Non disponible	Non disponible
Orange Terpenes	Non disponible	Non disponible

12.2. PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Non disponible

12.3. POTENTIEL BIOACCUMULATIF

Non disponible

12.4. MOBILITÉ DANS LE SOL

Non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

12.5. AUTRES EFFETS INDÉSIRABLES

Non disponible

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. MÉTHODE D'ÉLIMINATION

Évacuer le contenu/les conteneurs conformément à toutes les réglementations locales, de l'État, provinciales et fédérales

13.2. AUTRES CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Non disponible

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT (É.-U.)	TDG (CANADA)	IATA
NUMÉRO ONU : Non réglementé	NUMÉRO ONU : Non réglementé	NUMÉRO ONU : Non réglementé
DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE LONU : Non réglementé	DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE LONU : Non réglementé	DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE LONU : Non réglementé
CLASSE(S) DE DANGER POUR E TRANSPORT : Non réglementé	CLASSE(S) DE DANGER POUR E TRANSPORT : Non réglementé	CLASSE(S) DE DANGER POUR E TRANSPORT : Non réglementé
GROUPE D'EMBALLAGE (le cas échéant) : Non réglementé	GROUPE D'EMBALLAGE (le cas échéant) : Non réglementé	GROUPE D'EMBALLAGE (le cas échéant) : Non réglementé

SOMMAIRE : Le produit N'est PAS réglementé sous DOT/TDG et d'autres réglementations de transport.

14.1. DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Non disponible

14.2. TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE MARPOL 73/78 ET AU CODE IBC

Non disponible

14.3. PRÉCAUTIONS SPÉCIALES POUR UTILISATEUR

Ne pas manipuler avant d'avoir lu toutes les précautions de sécurité et de les avoir comprises.

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATIONS SUR LA SÉCURITÉ, LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT SPÉCIFIQUES AU PRODUIT CHIMIQUE

Canada : Ce produit a été classifié conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique comporte toute l'information requise par le Règlement sur les produits contrôlés.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

É.-U. : Fiche signalétique préparée selon la Norme de communication de risque (29 CFR 1910.1200) HazCom 2012

15.2. INFORMATION FÉDÉRALE AMÉRICAINNE :

DÉNOMINATION CHIMIQUE	SARA TITRE III			
	SECTION 302 (EHS) TPQ (LBS)	SECTION 304 EHS RQ (LBS)	CERCLA RQ (LBS)	SECTION 313 (TRI)
Perfluoroalkyl Phosphate Salt	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé
Perfluoroalkyl Phosphate Salt	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé
Orange Terpenes	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé

15.3. LOIS DE DROIT DE CONNAITRE DES ÉTATS :

Proposition 65 de la Californie :	L'État de Californie reconnaît que ce produit NE contient PAS d'agent ou de substance chimique pouvant causer le cancer, des anomalies congénitales ou autres dommages sur l'appareil reproducteur
Autres listes des lois de « droit de connaître » de États américains :	
New Jersey :	L'eau: CAS n° 7732-18-5 4-Nonylphenyl-polyethylene glycol: CAS n° 9016-45-9 Perfluoroalkyl Phosphate Salt : CAS n° 65530-64-5 Perfluoroalkyl Phosphate Salt : CAS n° 65530-74-7 1,2-Benzisothiazolin-3-one: CAS n° 2634-33-5
Pennsylvanie :	L'eau: CAS n° 7732-18-5 4-Nonylphenyl-polyethylene glycol: CAS n° 9016-45-9 Perfluoroalkyl Phosphate Salt : CAS n° 65530-64-5 Perfluoroalkyl Phosphate Salt : CAS n° 65530-74-7 1,2-Benzisothiazolin-3-one: CAS n° 2634-33-5
Massachusetts :	L'eau: CAS n° 7732-18-5 4-Nonylphenyl-polyethylene glycol: CAS n° 9016-45-9 Perfluoroalkyl Phosphate Salt : CAS n° 65530-64-5 Perfluoroalkyl Phosphate Salt : CAS n° 65530-74-7 1,2-Benzisothiazolin-3-one: CAS n° 2634-33-5
Minnesota :	L'eau: CAS n° 7732-18-5 4-Nonylphenyl-polyethylene glycol: CAS n° 9016-45-9 Perfluoroalkyl Phosphate Salt : CAS n° 65530-64-5 Perfluoroalkyl Phosphate Salt : CAS n° 65530-74-7 1,2-Benzisothiazolin-3-one: CAS n° 2634-33-5
Floride :	Non disponible
Michigan :	Non disponible

15.4. INVENTAIRES MONDIAUX

Dénomination chimique	USA TSCA	Canada DSL/NDSL
Perfluoroalkyl Phosphate Salt	Oui	DSL
Perfluoroalkyl Phosphate Salt	Oui	DSL
Orange Terpenes	Oui	DSL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

15.5. NFPA RATINGS ET HMIS RATINGS :

DANGER POUR LA SANTÉ

4 EXTRÊME: très toxique, peut être mortel en cas d'ingestion, d'inhalation ou de contact.

3 GRAVE: toxique, une efficacité de protection complète et un appareil de respiration durant des périodes.

2 MODÉRÉ: un appareil de respiration et un masque facial doivent être portés.

1 FAIBLE: un appareil de respiration peut être porté.

0 MINIME: aucune précaution nécessaire.

DANGER D'INFLAMMABILITÉ

4 EXTRÊME: gaz ou liquide extrêmement inflammable. Point d'éclair en dessous de 22°F (0,2°C).

3 GRAVE: inflammable. Point d'éclair 22°F à 102°F (0,2 à 37,8°C).

2 MODÉRÉ: combustible. Nécessite une chaleur modérée pour s'enflammer. Point d'éclair en dessous de 200°F (93,3°C).

1 FAIBLE: peu combustible. Nécessite une forte chaleur pour s'enflammer.

0 MINIME: ne brûle pas dans des conditions normales.

RISQUE SPÉCIFIQUE

Oxydant

Acide

Alcalin

Corrosif

Ne pas utiliser d'eau

Radioactif

RISQUE D'INSTABILITÉ

4 EXTRÊME: explosif à température ambiante.

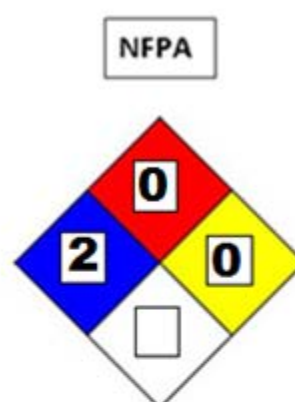
3 GRAVE: peut exploser si choqué ou chauffé (sans confinement) sans mélange avec d'autres.

2 MODÉRÉ: instable. Peut réagir avec l'eau.

1 FAIBLE: peut réagir si chauffé ou mélangé avec d'autres.

0 MINIME: normalement stable. Ne réagit pas avec l'eau.

NFPA



HMIS

2 SANTÉ	INDICE DE L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION	
0 INFLAMMABILITÉ	A	G
0 RÉACTIVITÉ	B	H
G PROTECTION INDIVIDUELLE	C	I
	D	J
	E	K
	F	X

★ Demandez à votre superviseur pour obtenir des instructions particulières de manipulation

Indice De Danger	
4	Danger Sévère
3	Danger Sérieux
2	Danger Modéré
1	Danger Faible

15.6. AGENCE DE SOURCE DES CLASSIFICATIONS CANCÉRIGÈNES :

CP65	Proposition 65 de la Californie
OSHA (O)	Occupational Safety and Health Administration
ACGIH (G)	American Conference of Governmental Industrial Hygienists <ul style="list-style-type: none"> A1 – Confirmé étant carcinogène chez l'homme A2 – Prémumé étant carcinogène chez l'homme A3 – Carcinogène pour les animaux A4 – Non classifié comme étant carcinogène chez l'homme

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

IARC (I)	<ul style="list-style-type: none"> • A5 – Non présumé comme étant carcinogène chez l'homme International Agency for Research on Cancer <ul style="list-style-type: none"> • 1 – L'agent (le mélange) est carcinogène chez l'homme • 2A – L'agent (le mélange) est probablement carcinogène chez l'homme, il y a des preuves limitées de carcinogénicité chez l'homme et des preuves suffisantes de carcinogénicité chez les animaux expérimentaux. • 2B – L'agent (le mélange) est potentiellement carcinogène pour les humains; il y a des preuves limitées de carcinogénicité chez les humains en l'absence de preuves suffisantes de carcinogénicité chez les animaux expérimentaux. • 3 – L'agent (le mélange, la circonstance d'exposition) n'est pas classifiable quant à sa carcinogénicité chez les humains. • 4 – L'agent (le mélange, la circonstance d'exposition) n'est probablement pas carcinogène chez les humains.
NTP (N)	National Toxicology Program <ul style="list-style-type: none"> • 1 – Connu pour être carcinogène • 2 – Raisonnablement anticipé pour être carcinogène

Section 16 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Date de préparation : 26 Mars 2013

Version : 2.0

Date de révision : 15 Mars 2017

Avis de non-responsabilité : Les informations et les recommandations contenues dans la présente fiche de données de sécurité reposent sur des données jugées correctes. Toutefois, aucune garantie ou garantie de toute sorte, expresse ou implicite, n'est faite quant à l'information contenue aux présentes. Nous n'acceptons aucune responsabilité et refusons toute responsabilité des effets nocifs pouvant être causés par une exposition à la silice contenue dans nos produits.

Préparé par : Custom Building Products
 Téléphone : (562)-968-2980
www.custombuildingproducts.com

Fin de Fiche de données de sécurité